



REGLEMENT INTERIEUR

JUNIOR CHALLENGE

Préambule

Le club de Rennes Paul Bert engage 2 équipes de 8 joueurs dans les interclubs jeunes. L'offre proposée par le biais des compétitions départementales n'étant pas satisfaisante, le club de Rennes Paul Bert a décidé d'organiser ses propres compétitions jeunes.

Les buts recherchés sont de pouvoir

- 1 - Offrir aux jeunes joueurs et particulièrement aux débutants un premier accès à la compétition échiquéenne.
- 2 - Compléter les 2 équipes du club en fonction des éventuels désistements.

Article 1 :

Le club de RENNES Paul Bert Echecs organise des tournois dénommés "Junior Challenge" sur la saison 2018-2019.

Les tournois sont homologués FIDE, ouverts aux jeunes nés après le 31/12/2002 sous condition d'un Elo maximal de 1600.

Les tournois sont ouverts à tous les joueurs licenciés à la Fédération Française des Echecs.

Article 2 :

Les règles du Jeu sont celles actuellement en vigueur à la FIDE.

Les appariements se font au Système Suisse Intégral.

Junior Challenge: La licence A est obligatoire

Pour les tournois « Junior Challenge » 2 à 6, prise en compte des appariements des tournois précédents.

Article 3 :

Cadence : 0h50mn + 10s/cp en Fischer

Nombre de rondes : 2

Les parties sont comptabilisées pour les Elo Fide des mois de janvier, mars et avril 2019.

Article 4 :

Il est demandé de se préinscrire auprès de christian.bleuzen@gmail.com au plus tard la veille (avant 20h00) des dates indiquées pour la bonne organisation des tournois.

Inscriptions définitives et vérification des licences : le jour des parties de 13h45 à 13h55.

Il est possible d'intégrer les tournois pour la 2ème ronde de la journée.

Date Tournois et homologations des tournois :

Tournoi Junior Challenge 1 : 25/11/2018 & Tournoi Junior Challenge 2 : 09/12/2018

Homologation FIDE n°46696

Tournoi Junior Challenge 3 : 20/01/2019 & Tournoi Junior Challenge 4 : 03/02/2019

Homologation FIDE n°47533

Tournoi Junior Challenge 5 : 10/03/2019 & Tournoi Junior Challenge 6 : 24/03/2019

Homologation FIDE n° ----- (en attente)

Horaire des rondes :

Ronde 1 : 14h00

Ronde 2 : 16h15

Le délai de forfait est fixé à 30 minutes

Affichage des résultats et des classements les jours mêmes des tournois sur le site internet du club : <http://www.rennespaulbert-echecs.fr/>

Article 5 :

Droits d'inscriptions : Gratuité pour tous les joueurs.

Article 6 :

Départage des ex-aequo : Buchholz - Cumulatif - Performance

Article 7 :

A chaque date des tournois, les meilleurs jeunes sont récompensés.

Médaille Or, Argent, Bronze.

Article 8 :

Un classement final est établi :

Sur les 6 tournois, les 4 meilleures journées sont retenues pour ne retenir au maximum 8 parties.

Prix : On ne cumule pas les récompenses

En cas d'égalité de points pour ce classement final: Attribution du même prix pour les joueurs à égalité de points.

Au 1er minime : 1 médaille d'or

Au 2ème minime : 1 médaille d'argent

Au 3ème minime : 1 médaille de bronze

Au 1er benjamin : 1 médaille d'or

Au 2ème benjamin : 1 médaille d'argent

Au 3ème benjamin : 1 médaille de bronze

Au 1er pupille : 1 médaille d'or

Au 2ème pupille : 1 médaille d'argent

Au 3ème pupille : 1 médaille de bronze

Au 1er poussin : 1 médaille d'or
Au 2ème poussin : 1 médaille d'argent
Au 3ème poussin : 1 médaille de bronze

Au 1er petit poussin : 1 médaille d'or
Au 2ème petit poussin : 1 médaille d'argent
Au 3ème petit poussin : 1 médaille de bronze

A la 1ère fille : 1 médaille d'or
A la 2ème fille : 1 médaille d'argent
A la 3ème fille : 1 médaille de bronze

Article 9 :

Arbitre Principal : Christian Bleuzen - Arbitre Open 2

Autres Arbitres : Arbitre(s) désigné(s) le cas échéant par l'arbitre principal.

Article 10 :

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'arbitre Principal, Christian BLEUZEN

L'Organisateur, Jonathan DEMANGHON

Fait à Rennes, le 25 octobre 2018
(s) BLEUZEN

Version 1 du 20 novembre 2018

- Numéro d'homologation du tournoi des 25/11/2018 et 09/12/2018

Version 2 du 9 janvier 2019

- Numéro d'homologation du tournoi des 20/01/2019 et 03/02/2019
- Délai de forfait fixé à 30 minutes